



CP BÉMAO :

UNE DETENTION TROP BIEN GARNIE !!!

Chers collègues,

Tout un arsenal technologique et produits stupéfiants découverts en deux jours, digne d'un magasin Hi-Tech. La question est de savoir si le CP est devenu une vraie passoire.

Les mardi 03 et mercredi 04 février, décision est prise d'effectuer la fouille de deux cellules. Une à la MA1 et l'autre au CD1. **Les agents ont mis la main sur une quantité non négligeable de produits de toutes sortes, un vrai butin pour seulement deux cellules.**

Au total, les Agents retrouvent dans les deux cellules : **2 téléphones portables (iPhone), de nombreux câbles USB, 05 chargeurs de téléphone, 1 couteau en céramique, 1 tournevis avec têtes multiples, plus de 550 grammes de produits stupéfiants conditionnés, 13 tubes de colle super glue, 05 kits oreillette, une balance électronique, une paire de ciseaux bouts pointus... et même un boîtier IPTV et sa télécommande.**

Qu'en serait-il à l'échelle de tout le CP ?

Ces « trouvailles » illicites démontrent une nouvelle fois les enjeux sécuritaires auxquels l'établissement est confronté. Qu'en est-il du dispositif anti-drone, sensé intercepter et mettre fin aux ballets des drones ? Est-il encore fonctionnel ?

FO Justice Bémao encourage la direction à intensifier ce type d'opération mais exige aussi que la sécurité soit renforcée pour garantir l'étanchéité du CP et pour éviter que ces « magasins illégaux » voient le jour et mettent à mal les conditions de vie et de travail dans nos détentions. Ces fouilles nous aident à lutter contre les trafics, les pressions et toutes les actions délictueuses depuis l'intérieur.

FO Justice Bémao félicite les personnels qui ont participé au succès de ces deux opérations et salue leur implication et leur professionnalisme. Malgré un contexte de surpopulation carcérale, d'un manque cruel d'effectif et d'épuisement quotidien au travail.

FO Justice Bémao rappelle que la sécurité de l'établissement repose aujourd'hui essentiellement sur le professionnalisme des personnels, exposés en permanence à des risques croissants. En conséquence une reconnaissance claire du travail accompli par les Agents, notamment lors des opérations de fouille, doit être une nécessité absolue. Par ailleurs, une réponse ferme est attendue de la direction et de l'administration face à ces actes mettant en danger les personnels.

Baie-Mahault, le 05 février 2026

Le bureau local FO Justice Bémao

